

**RÉSOLUTIONS à la
POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
Approuvé à l'occasion de L'ASSEMBLÉE GÉNÉREALE ANNUELLE 2024
OTTAWA, ONTARIO
Les 26 et 27 février 2024**

1. Amélioration du Programme de paiements anticipés

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à AAC d'améliorer le PPA en haussant de façon permanente la limite des avances sans intérêt à 350 000 \$ et en actualisant les critères d'admissibilité au Programme en consultation des groupes de producteurs utilisateurs du PPA.

2. Drones et recherche agricole

IL EST RÉSOLU que la FCA plaide auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en faveur d'une modification du *Règlement sur les produits antiparasitaires* qui rendrait plus souples, plus rapides et plus simples les procédures entourant l'application de pesticides à l'aide de drones à des fins de recherche.

3. Programmes de soutien à l'agriculture et à la recherche et Agri-science

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à AAC de rétablir un ratio de financement de 70 % de la part du gouvernement et d'une contrepartie de 30 % provenant du secteur privé pour toutes les activités de recherche mises de l'avant par les producteurs agricoles et financées dans le cadre du programme Agri-science, et que ce ratio s'applique même aux projets qui n'ont pas d'objectifs clairs de réduction des GES.

4. Inclusion du biogaz et du gaz naturel renouvelable dans les politiques sur les biocombustibles fondées sur le marché

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement de soutenir le développement du biogaz et du GNR au moyen d'un crédit d'impôt à l'investissement équivalent à celui qui est offert actuellement pour l'hydrogène propre (crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 40 % des investissements, tout dépendant de l'intensité carbone du projet).

5. Préservation des superficies agricoles

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral que les fonds gouvernementaux qu'il met en place pour soutenir le reboisement des terres ne soient pas utilisés au détriment des terres en culture.

6. Prélèvement des eaux

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à AAC de mettre en place des programmes d'aide à l'investissement pour la mise en œuvre de mesures permettant de sécuriser et d'optimiser l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles ainsi que de minimiser les risques de conflits d'usage de l'eau dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

8. Bilan carbone des entreprises agricoles

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada d'établir, en collaboration avec les producteurs, une méthodologie claire et précise pour harmoniser le calcul du bilan carbone des exploitations agricoles qui tiendra compte des conditions climatiques et pédologiques des provinces et des particularités de chaque production végétale et animale.

9. Programmes incitatifs pour la santé des sols et la séquestration de carbone dans le

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires à élaborer de nouveaux programmes d'incitation financière axés sur l'amélioration de la santé des sols et l'augmentation de la teneur en matière organique des sols pour en augmenter la capacité de captage de carbone, en vue d'améliorer notre capacité d'adaptation aux changements climatiques;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir davantage – dans le cadre stratégique pour l'agriculture actuel et dans celui qui suivra le Partenariat canadien pour une agriculture durable – dans des programmes d'incitation financière axés sur l'amélioration de la santé des sols et l'augmentation de la teneur en matière organique des sols.

10. Transport international de reines bourdons

IL EST RÉSOLU que la FCA presse l'ACIA de réautoriser l'importation de reines du genre *Bombus*.

11. Paiement pour la séquestration de carbone dans les pâturages

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse des démarches afin que les producteurs agricoles soient indemnisés directement par le gouvernement fédéral pour le carbone qu'ils séquestrent dans leurs prairies et pâturages.

12. Diesel renouvelable

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement du Canada de mettre en place des mesures d'incitation à l'utilisation de diesel renouvelable comme carburant de remplacement en agriculture, afin de nous rapprocher de la carboneutralité.

13. Des programmes de gestion des risques de l'entreprise adaptés aux besoins

IL EST RÉSOLU que la FCA poursuive ses revendications au sujet des programmes de GRE et demande au gouvernement de fournir des aides financières additionnelles pour améliorer la résilience face aux catastrophes naturelles et de travailler en étroite collaboration avec les producteurs et leurs associations à la révision de ces programmes, en particulier les programmes Agri-relance et Agri-stabilité, afin de les rendre plus souples, plus opportuns, mieux adaptés aux besoins et plus prévisibles face à la multiplication des catastrophes causées par les changements climatiques.

14. Financement complet de l'amortissement du rendement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de travailler de concert avec les organismes provinciaux responsables de l'assurance-récolte en vue du financement complet d'une mesure d'amortissement du rendement qui plafonnerait à 70 % du rendement individuel moyen à long terme les rendements des années précédentes utilisés pour calculer la production assurée.

15. Ententes sur les passages à niveau privés

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture et les parties concernées prient Transports Canada d'aviser les compagnies de chemin de fer qu'elles ne devraient pas exiger des propriétaires de terrains sur lesquels se trouve déjà un passage à niveau privé qu'ils signent de nouveaux contrats d'entente sur les passages à niveau privés.

16. Passages à niveau – Modifications à la *Loi sur les transports au Canada* et renouvellement du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Transports Canada de modifier la *Loi sur les transports au Canada* (L.C. 1966, ch. 10) afin que les coûts relatifs aux travaux de construction, de modification et d'entretien des passages à niveau et traverses de chemins de fer nouveaux et existants traversant les terres des producteurs agricoles et forestiers soient pris en charge en totalité par les compagnies ferroviaires et, d'ici l'adoption des modifications réglementaires demandées, de renouveler rapidement le Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire afin de couvrir intégralement les coûts associés aux travaux de mise aux normes, d'entretien, de modification et de fermeture des passages à niveau privés reliant des terres agricoles et forestières.

17. Pouvoir d'enquête de l'Office des transports du Canada

IL EST RÉSOLU que la FCA presse Transports Canada d'accorder à l'Office des transports du Canada le pouvoir et les ressources dont il a besoin pour surveiller tout le système de transport ferroviaire, collecter proactivement des informations sur le service auprès des expéditeurs, mener des enquêtes au besoin, imposer des sanctions et ordonner que des

mesures soient prises pour assurer le respect des obligations et normes de service établies par la *Loi sur les transports au Canada*.

18. Surtaxes carbone des chemins de fer

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral d'empêcher que les taxes carbone sur les combustibles utilisés dans le transport ferroviaire et autres intrants soient répercutées sur les tarifs de transport des marchandises;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE que toute taxe carbone perçue sur le transport ferroviaire devrait être versée dans un fonds spécial qui permettrait aux compagnies de chemin de fer d'investir dans des projets pour réduire leurs émissions et améliorer l'efficacité du secteur ferroviaire du Canada.

19. Exigences relatives à l'enlèvement du matériel à risque spécifié

IL EST RÉSOLU QUE la FCA et les parties concernées plaident auprès du gouvernement fédéral en faveur de modifications réglementaires qui allégeraient le fardeau et les coûts associés à l'enlèvement du MRS au Canada;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE que la FCA et les parties concernées interviennent auprès du gouvernement fédéral pour qu'il aligne les exigences applicables au matériel à risque spécifié sur les normes en vigueur aux États-Unis.

20. Abattoirs sous inspection fédérale – Télérinspection et délégation d'actes vétérinaires

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de mettre en place une réglementation permettant de pallier le manque de ressources professionnelles nécessaires à l'inspection dans les abattoirs sous inspection fédérale en permettant l'usage de la télérinspection ou la délégation de certains actes à des techniciens en santé animale ou en salubrité des aliments en abattoirs.

21. Crédit fiscal spécifique pour les dons alimentaires faits par les producteurs

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de mettre en place un crédit fiscal remboursable pour les dons alimentaires faits par tous les types d'entreprises agricoles et de s'assurer que les dons faits aux banques alimentaires locales soient reconnus.

22. Admissibilité de la TVH/TPS sur l'hébergement des travailleurs à la ferme a un crédit de taxe sur les intrants

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de considérer la TVH/TPS sur la construction, l'entretien et l'ameublement de logements pour les travailleurs agricoles saisonniers et les travailleurs étrangers temporaires comme une activité commerciale, afin que ces frais de TVH/TPS donnent droit à un crédit de taxe sur les intrants.

23. Contrats de vente de grain

IL EST RÉSOLU que la FCA s'associe aux différentes parties prenantes canadiennes dans leurs démarches pour obtenir que les contrats de vente de grain soient plus clairs et plus équilibrés;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE que la FCA prie la Commission canadienne des grains de réunir les producteurs et les compagnies céréalières et de superviser une démarche collaborative de refonte qui déboucherait sur des contrats de vente de grain plus clairs et plus équitables, tant pour la compagnie céréalière que pour le producteur.

24. Examen de la Loi sur les grains du Canada

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de relancer l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* afin d'en corriger les aspects qui préoccupent le plus les producteurs tout en réaffirmant que la Commission canadienne des grains a pour mission de faire respecter des normes de qualité et de régir la manutention des grains au pays, au profit des producteurs de grain.

25. Développement de la production biologique

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à AAC d'adopter un plan d'action gouvernemental en matière d'appui au secteur biologique, notamment pour le développement de solutions biologiques aux problèmes de ravageurs, pour le développement de semences, etc.

26. Prix de l'épicerie

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture et les intervenants concernés pressent le gouvernement fédéral de les inclure dans les conversations au sujet des prix de l'épicerie et des impacts qu'ont sur eux les infrastructures de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

27. Financement du bureau du code de conduite du secteur des épiceries

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de financer le démarrage et les premières années du Bureau du code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie afin d'assurer sa pérennité et sa viabilité et de permettre à ses ressources internes de concentrer leurs efforts sur la mission qui leur incombe.

28. Aide financière pour nouer contact avec les Autochtones

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à offrir du financement pour épauler les associations du secteur dans leurs démarches pour nouer un dialogue avec les peuples autochtones au sujet de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

29. Financement pour les facultés de médecine vétérinaire

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir dans l'agrandissement et le renforcement des écoles de médecine vétérinaire du pays pour favoriser le recrutement et l'agrément de vétérinaires formés à l'étranger.

30. Ramener l'Agence canadienne d'inspection des aliments à Agriculture et Agroalimentaire

IL EST RÉSOLU que la FCA plaide en faveur du retour de l'ACIA dans le giron d'AAC.

31. Majorité de producteurs au comité de normalisation des grains de l'Ouest

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à la Commission canadienne des grains de nommer des porte-parole des producteurs pour pouvoir ces quatre postes discrétionnaires du comité de normalisation des grains de l'Ouest.

POUR RÉAFFIRMATION/RENOUVELLEMENT

32. Administration des CT (GO5 + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à prendre tous les moyens nécessaires pour protéger son droit souverain de définir et d'administrer ses propres politiques intérieures, y compris l'attribution des CT de manière à en limiter le plus possible les impacts sur les secteurs agricoles.

33. Indemnisation des troupeaux de volailles dépeuplés en raison de fermetures d'usines (GO5)

IL EST RÉSOLU que la FCA intervienne auprès du gouvernement fédéral afin que du soutien soit offert pour couvrir la valeur des oiseaux en cas d'abattage intégral causé par la fermeture d'une usine de transformation ou une réduction marquée de sa capacité.

34. Normes, réglementation et accès au marché canadien pour les produits importés (GO5 + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada et à AAC

- de veiller à ce que toutes les mesures légales et réglementaires et les structures nécessaires à la surveillance et à l'application des normes canadiennes soient en place et pourvues des ressources nécessaires;
- de mettre en place des programmes de compensation financière pour assurer la compétitivité des entreprises agricoles québécoises lorsque les normes d'ici sont plus sévères que celles des autres pays.

35. Inspection des produits importés (GO5 + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que l'ACIA et l'Agence des services frontaliers du Canada disposent de ressources additionnelles et de la formation nécessaires pour faire respecter les règlements et les normes de production applicables aux produits qui traversent la frontière, notamment en réalisant des inspections pour vérifier ces produits et en auditant des fermes et des usines de transformation à l'étranger.

36. Prévention de dommages causés par la faune et indemnisation (OFA + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place un financement plus généreux, des objectifs ciblés et des paramètres plus clairs pour tous les programmes de prévention des dommages causés par la faune et d'indemnisation.

37. Exemption de la Loi sur les pêches pour les infrastructures de drainage et d'irrigation agricoles (OFA)

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les pêches de sorte que les infrastructures construites en appui à des activités agricoles, dont le drainage du sol et l'irrigation des cultures, ne soient plus considérées comme des habitats du poisson au sens de la Loi, et que la mort de poissons découlant des activités normales liées à l'utilisation ou à l'entretien de ces infrastructures ne soit plus visée par la Loi.

38. Séquestration de carbone et sélection des végétaux (OFA + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir dans des programmes de recherche sur le développement de variétés végétales axé sur une séquestration de carbone accrue au moyen d'innovations telles que le renforcement de la masse racinaire et l'amélioration de l'efficacité de la photosynthèse.

39. Système de mesure des puits de carbone des sols (OFA)

IL EST RÉSOLU que la Fédération agricole canadienne fasse pression sur le gouvernement du Canada pour que soit mis en place un système de mesure de la capacité du sol

d'accroître la séquestration du carbone dans l'air grâce à une hausse de la vie microbienne.

40. Grue du Canada (OFA + UPA)

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le Service canadien de la faune à autoriser une chasse encadrée de la grue du Canada dans l'Est canadien.

41. Gestion de mauvaises herbes – industries sous régime fédéral (OFA + UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de préciser les rôles et responsabilités des entités sous régime fédéral, dont les chemins de fer et les pipelines, dans la gestion des mauvaises herbes sur leurs emprises.

42. Bureau de la concurrence (OFA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à apporter des changements au Bureau de la concurrence pour exiger que les fusions d'entreprises fassent l'objet d'une surveillance après coup et que les entreprises soient tenues financièrement responsables des engagements qu'elles ont pris pendant le processus de fusion.

43. Suivi et déclaration des exportations (UPA + KAP)

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour la déclaration obligatoire chaque semaine des ventes à l'importation et à l'exportation de tous les produits agricoles.

44. Radars météo (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement fédéral de donner à Environnement Canada les directives et les ressources financières nécessaires pour garantir le fonctionnement constant et fiable des stations radars.

45. Taxe fédérale avec indexation sur l'alcool (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il supprime la taxe avec indexation sur l'alcool au Canada.

46. Réglementation de l'évaluation des grains (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA, en consultation avec les commissions des grains des Prairies, les organismes agricoles à vocation générale des Prairies et la Commission canadienne

des grains, travaille à l'établissement d'une norme nationale sur les procédures d'évaluation afin de défendre les intérêts des producteurs lors de l'évaluation des grains.

47. Représentation pendant l'examen du système de classement des grains de la CGC (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression pour que les organismes agricoles à vocation générale soient représentés dans l'examen du système canadien de classement des grains de la Commission canadienne des grains.

48. Échographies de confirmation de gestation par des techniciens (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de l'Association canadienne des médecins vétérinaires afin que des techniciens en échographie puissent offrir des services de détection de gestation.

49. Accès à des services de téléphone cellulaire et des réseaux Internet haute vitesse performants (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral

- de reconnaître comme essentiels des services de téléphonie cellulaire et d'internet à large bande performants qui puissent répondre aux besoins actuels et futurs du territoire rural;
- d'assurer l'accessibilité aux services de téléphonie cellulaire et à des réseaux Internet fiables, performants et sécuritaires partout sur le territoire rural;
- de s'assurer que des services d'Internet haute vitesse sont offerts à l'ensemble des producteurs agricoles et forestiers par plus d'un fournisseur et à des prix compétitifs;

au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- d'obliger les fournisseurs cellulaires et de services Internet à couvrir l'ensemble du territoire rural, et ce, malgré la faible rentabilité économique de certaines zones.

50. Augmentation du financement de la recherche publique (UPA + KAP)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à financer davantage la recherche publique en agriculture au Canada.

51. Chanvre industriel (UPA)

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la réglementation entourant le chanvre industriel pour étendre l'autorisation de la vente et de

la transformation aux plantes complètes et simplifier les exigences applicables à l'obtention de licences et à l'analyse des graines, notamment :

- 1) en modifiant le Règlement sur le chanvre industriel pour autoriser la récolte, la vente et la transformation des plantes complètes;
- 2) en ne rendant plus l'obtention d'une licence conditionnelle à une vérification du casier judiciaire;
- 3) en officialisant l'exigence actuelle d'analyser la teneur en THC des graines seulement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la législation touchant le chanvre industriel pour distinguer clairement celui-ci du cannabis; en autres :

- 1) en inscrivant le chanvre et les parties de plantes de chanvres au point 5 des « exemptions » de l'Annexe 2 dans le projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis*;
- 2) en modifiant l'Annexe 2 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour retirer « chanvre industriel » de la définition du terme *Cannabis* ou pour retirer « cannabinoïdes non psychoactifs » du Cannabis contenant moins de 0,3 % de THC.

52. Littératie agricole pour tous (KAP)

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement afin qu'il continue à soutenir le programme Agriculture en classe et à encourager les gouvernements provinciaux à offrir leur appui et leur collaboration aux volets provinciaux.

53. Programmes de crédits compensatoires volontaires (APAS)

IL EST RÉSOLU que la FCA soutienne la mise en place de programmes de crédits compensatoires nationaux qui reflètent les principes suivants :

- I. Les protocoles de compensation devraient être conçus de façon à reconnaître de manière significative les activités agricoles qui réduisent le carbone;
- II. La préservation de puits de carbone existants (milieu humides, forêts, prairies, etc.) devrait donner droit à un soutien financier;
- III. Le système de vérification doit être efficace et économique;
- IV. Les protocoles de compensation devraient assurer un prix équitable aux producteurs qui prennent des mesures volontaires de séquestration ou de réduction des émissions;
- V. Les protocoles de compensation devraient permettre le regroupement et le cumul des crédits;
- VI. Les protocoles de compensation doivent refléter la diversité des productions agricoles;
- VII. Les protocoles de compensation doivent reconnaître les actions des producteurs agricoles.

54. Déclaration obligatoire concernant la pureté des semences (APAS)

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à exiger qu'une déclaration relative à la pureté des semences indiquant la quantité et les espèces de mauvaises herbes présentes dans les semences soit fournie au producteur avant l'achat de semences pédiées de plantes fourragères, de céréales, de légumineuses à grains et d'autres cultures.